

La Lettre de l'



Edito

n°124 - Janvier 2013

Le mot du Président

J'ai entendu dire que l'année 2013 était une année sans enjeu électoral, en tant que citoyen peut-être ! Par contre, en tant que paysan bio, c'est tout autre chose.

Les élections « Chambre » de ce début d'année sont importantes et il est de notre devoir de participer massivement à cette consultation démocratique pour que l'agriculture que nous pratiquons tous les jours soit le mieux représentée au sein des instances agricoles départementales.

Après, voter pour qui ? C'est le choix intime et personnel de chacun qui estime quelle structure défend le mieux l'agriculture biologique (en p3, le compte rendu des rencontres que nous avons eues avec les trois syndicats qui se présentent).

Ceci dit, il n'est pas souhaitable non plus de laisser reposer sur les épaules des autres le développement et l'accompagnement de la bio en Aveyron. L'Association pour la Promotion de l'Agriculture Biologique en Aveyron, notre APABA, existe et met toute son énergie au service de la Bio dans des secteurs de plus en plus variés afin d'aider les paysans bio et celles et ceux que l'aventure tente !

Chacun de nous a la possibilité d'adhérer à l'APABA pour soutenir le développement de la bio.

Chacun de nous a la possibilité de s'investir dans les commissions de l'APABA qui instruisent les nombreux dossiers qui nous préoccupent :

- * durabilité
- * communication
- * bovin viande
- * restauration hors domicile
- * circuits courts, etc



Chacun de nous a la possibilité d'entrer au conseil d'administration qui est un engagement intéressant et riche d'enseignements et de relations humaines.

Enfin, ayons à l'esprit que chaque adhésion soutient tout le travail mené par nos responsables régionaux et nationaux pour la défense de nos projets et du cahier des charges, pour l'obtention du crédit d'impôt et de l'aide au maintien.....

En attendant de vous voir à notre assemblée générale, je vous souhaite avec le Conseil d'Administration une bonne année 2013 pleine de satisfactions dans toutes vos entreprises.

Laurent Rémès, Président de l'APABA

Meilleurs voeux 2013

Laurent Rémès, Président de l'APABA, le conseil d'administration de l'APABA, et l'équipe salariée, vous souhaite

une belle bio-année 2013 !

Qu'elle nous apporte un nouveau plan bio ambitieux et prometteur, et toujours plus d'agriculteurs, de consommateurs, d'acteurs de tous bords portant toujours plus haut et fort les valeurs d'une bio équitable !

2013

Diffusion du bulletin

C'est avec plaisir que l'APABA vous adresse gratuitement le premier numéro de l'année de son bulletin, édité chaque mois. Vous pourrez ainsi prendre connaissance des diverses activités et sujets qui nous animent. Les autres éditions de l'année sont réservées aux adhérents. Vous verrez aussi sans aucun doute le bulletin d'adhésion 2013. Votre soutien et votre participation à la vie de l'APABA sont importants pour la vie de la structure.



L'APABA en action

L'APABA va organiser sa participation dans les différents foires et salons du département pour l'année 2013. Si vous connaissez des manifestations auxquelles il vous semble judicieux que l'APABA participe, faites le nous savoir. communication@aveyron-bio.fr

Une partie du site de l'APABA est en ligne. Encore un peu de travail, et l'annuaire bio viendra compléter cet outil. Toutes vos remarques sont les bienvenues ! Si vous souhaitez apparaître dans l'annuaire en ligne du département, qui recensera tous les agriculteurs, et acteurs de la bio, dites le nous à communication@aveyron-bio.fr ; www.aveyron-bio.fr

Pierre Lapeyre et Stéphanie ont rencontré M.Cazors, responsable de l'enseignement de l'AB au lycée de Rignac. D'autres rendez-vous sont à suivre, au lycée de la Cazotte notamment. En fonction du bilan de ces entretiens, le projet d'enseignement de la bio en milieu scolaire agricole évoluera.

Sommaire

Le mot du Président	1
L'APABA en action.....	1
Projets et actions 2013	2
Prochaines dates.....	3
Rencontres syndicales	3
Nouveautés réglementaires et institutionnelles.....	4
Les nouvelles du réseau FNAB.....	6
Nouvelles des partenaires.....	8
Actualités et sujets brûlants	9
Un point de vue technique parmi d'autres.....	10
Le coin des formations	11
Petites annonces.....	12



Benoit Veyrac et Lionel ont rencontré le service « Education » du Conseil Général qui gère les collèges. Cette première rencontre a permis à chacun de mieux se connaître et de prévoir des actions pour 2013. Prochainement, Lionel rencontrera Mme Cabrolier en charge du groupement d'achat des collèges afin de préparer ensemble le prochain appel d'offre.

La phase expérimentale d'accompagnement de restaurants collectifs sur le territoire du PNR des Grands Causses s'est terminée par la restitution des diagnostics au Lycée La Cazotte à St Affrique et au Restaurant « Le Beau Vallon » à St Beauzély. De nouveaux diagnostics auront certainement lieu en 2013.



De nouvelles fiches techniques ont été réalisées fin 2012 et seront disponibles à l'APABA sur simple demande de votre part, dès fin janvier.

Les thématiques abordées:

- **Valorisation des veaux en bio** : mobilisation des éleveurs aveyronnais. 4 pages. Il s'agit d'une synthèse qui servira de support pour défendre la demande des éleveurs bovins viande concernant ce dossier.
- **Prophylaxie des volailles en AB** : médecines alternatives. 9 pages. Cette fiche propose des solutions adaptées aux principales pathologies rencontrées en élevage avicole.
- **Variétés paysannes panifiables adaptées au contexte Nord Midi Pyrénéen**, 7 pages. Cette fiche présente les principales variétés paysannes de céréales cultivées par des paysans locaux et adaptées au contexte pédoclimatique aveyronnais.
- **Freins et réussites dans les petits élevages bovins viande bio aveyronnais**, 3 pages. Cette fiche présente les résultats de l'étude menée en 2011 sur la caractérisation des élevages de faible effectif, souvent oubliés.
- **Fiches de fermes témoins accompagnées de leur Diagnostic Diagnostic**. 6 pages par fiche, 11 fiches. Ces fiches analysent le système et l'impact agro-environnemental des fermes témoins du réseau FRAB. Elles serviront de support aux visites qui auront lieu en 2013.

Les étudiants de Montpellier Supagro ont soutenu le projet, commandité par l'APABA sur les freins et leviers des consommateurs pour les circuits courts. Tiphaine Renault, prendra la suite de se travail, dès début février, et travaillera plus du côté producteurs.

Comme chaque année, l'APABA organise une journée promotionnelle de la bio. Pour 2013, le CA de l'APABA a choisi de mettre en lumière la filière viande bovine, après avoir valoriser le Roquefort bio. La première réunion de préparation aura lieu lundi 21 janvier. Ordre du jour : validation d'une date, d'un concept, et d'un lieu.

Si vous souhaitez contribuer à la réflexion sur la consultation pour le prochain plan bio, nous pouvons vous transmettre les questions. La concertation prend fin en février donc contactez nous vite ! contact@aveyron-bio.fr

Projets et actions 2013

MARAICHAGE : l'APABA accompagne les producteurs sur 2 axes principalement : amélioration technique au travers de journées de formation et de rencontres par secteur, commercialisation par l'organisation de rencontres entre producteurs et acheteurs (magasin bio, restaurant collectif, etc)

PETITS FRUITS : Un groupe technique de producteurs s'est organisé. Il se retrouve 1 à 2 fois par an autour de l'approche technique des cultures mais aussi de la transformation et de la valorisation des petits fruits. Des for-



mations techniques peuvent compléter ces rencontres entre producteurs.

PPAM : Un état des lieux de la filière Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales (PPAM) avec le soutien des étudiants du BPREA PPAM du Lycée François Marty est en cours.

PETITS FRUITS Animation d'un groupe Nord-Midi-Pyrénées de paysans-boulangers : rencontre trimestrielle pour échanger sur la technique : du semis à la panification.

GRANDES CULTURES : Etat des lieux en cours sur la filière aveyronnaise céréales et fourrages. Objectif : création d'un catalogue sur l'offre et la demande.

BOVINS VIANDE : Organisation d'échanges techniques entre producteurs autour du veau bio : suite à la nouvelle réglementation, proposition d'évolution de cette dernière, amélioration de la technicité de la finition, définition d'une stratégie de communication. Accompagnement d'un groupe d'éleveur pour l'approvisionnement de fournisseurs locaux (magasins bio, collèges, ...)

BOVINS LAIT : Depuis 2009, l'APABA accompagne un groupe de producteurs en bovin lait, qui vise à l'optimisation de la valorisation du lait de vaches biologique en Aveyron à travers une démarche collective.

OVINS LAIT : Réflexion sur l'impact du volume de production dans la gestion globale de l'exploitation : réalisation de comparatifs entre différentes fermes, simulations à partir des grilles de prix et de pénalités des entreprises.



CAPRINS LAIT : Pour ceux qui s'interrogent sur la conversion, c'est le moment de profiter de diagnostics de conversion réalisés par les élèves du BPREA Caprin du lycée François Marty de Monteils. Nous aurons bientôt une fiche sur les points de réussite d'une conversion en caprin bio.

PORC : Etat des lieux de la filière en cours. Objectifs : identifier les leviers de développement de la filière porcine aveyronnaise.

VOLAILLES : animation d'un groupe technique sur l'alimentation des volailles, et les médecines alternatives.

APICULTURE : Un état des lieux de la situation des apiculteurs bio avec les étudiants de la licence Pro ABCD du CFPPA de la Cazotte débutera courant 2013.

CIRCUITS COURTS : un groupe d'étudiants de Montpellier SupAgro est intervenu sur le thème « freins et motivations des consommateurs pour les circuits courts », et un étudiant de Purpan réalise son stage sur le thème « freins et leviers des producteurs à faire de la vente directe de leurs produits ». A la suite de ces deux études, des préconisations d'actions seront publiées. Projets collectifs de vente à mettre en oeuvre (cf rencontre du 29 janvier).



COMMUNICATION : Organisation de la ferme ouverte 2013, des assises de la bio, mise à jour du site internet, bulletins ...

RESTAURATION COLLECTIVE : accompagnement des établissements pour l'introduction de produits bio, dans une logique de mise en contact directe avec les producteurs.

FERMES TEMOINS : valorisation des techniques bio

ADMM : diagnostics Diaterre, travail sur les références communes au Massif Central, organisation de conférences et rencontres sur les systèmes herbagers, des énergies, de l'autonomie et de l'économie des systèmes.

LA BIO ET L'ENSEIGNEMENT : réflexions avec les établissements scolaires agricoles pour parler de la bio dans les cours et interventions pédagogiques.

Prochaines dates

Productions végétales

- * **14 février** : rencontre paysans boulangers chez Hubert Van Vloten à Lavaurette (82)
- * **18 février et 11 mars** : formation semis de céréale sous couvert avec Philippe Guichard

Productions animales

- * **29 janvier** : formation élevage caprin en bio
- * **12 février** : voir ci-dessous
- * **19 février et 12 mars** : formation médecine chinoise - initiation avec Cédric Guitton.
- * **26 février et 26 mars** : formation médecine chinoise - approfondissement avec Cédric Guitton.

Pour tous :

- * **29 janvier** : projet collectif de vente - Rodez.
- * **21 janvier - Préparation Ferme ouverte Bio 2013** : à 14h, Salle 1 niveau -2, Carrefour de l'Agriculture.

Rencontre sur les systèmes herbe autonomes et économes

Organisée à Rodez avec Olivier Izard, éleveur bovins lait - Rodez, au Carrefour de l'Agriculture, **le 12 février de 10h à 16h**. L'APABA lance en 2013 une série de rencontres sur les thématiques de gestion de l'herbe, d'autonomie et d'économie des systèmes.

Ce sera l'occasion de venir échanger sur vos techniques, et découvrir celles des autres, y compris venant d'autres fermes du Massif Central, et qui partagent les mêmes problématiques de moyenne montagne. Lors de cette journée, ouverte à tous, bio ou non, toutes productions confondues, **vous déciderez ensemble des actions qui seront menées en 2013 (formations, rencontres sectorielles,...)**.

Inscription avant le 4 février : viande@aveyron-bio.fr ou au 05.65.68.11.52. Repas tiré du sac.

Rencontres syndicales

Pour savoir ce qu'ils entendaient derrière les mots de l'agriculture biologique, l'APABA est allée rencontrer courant décembre les responsables syndicaux aveyronnais :

- Dominique Fayel pour la Fédération Départementale des Exploitants agricoles (1)
- Laurent Reversat et Francis Enjalbert pour la Confédération Paysanne (2)
- Francis Galtier et Bernard Teysseire pour la Coordination Rurale (3)

Voici les questions que nous avons posées et les réponses de nos interlocuteurs :

Quel est votre point de vue sur l'AB ?

1 (FDSEA) - C'est un signe de qualité parmi d'autres, le passage en bio doit résulter du choix de l'exploitant. L'agriculture conventionnelle fait des efforts dans l'utilisation des pesticides et elle doit maintenir

La lettre de l'APABA - n°124 - janvier 2013

APABA - Carrefour de l'Agriculture - 12120 RODEZ Cedex 9 - 05 65 68 11 52 - contact@aveyron-bio.fr - www.aveyron-bio.fr

sa vocation exportatrice.

2 (Confédération Paysanne) - L'agriculture biologique est la forme la plus aboutie de l'agriculture paysanne. D'un point de vue technique, elle apporte des réponses aux enjeux de demain, c'est le laboratoire de ce qui peut être fait demain. Mais l'agriculture paysanne apporte une dimension sociale auquel le cahier des charges bio ne répond que partiellement. La confédération se bat pour une PAC plus juste avec un plafonnement des aides par travailleur.

3 (Coordination Rurale) - Nous sommes fiers qu'il y ait de l'agriculture biologique pour servir d'exemple dans notamment la rotation des cultures et la diminution de l'utilisation des pesticides et des engrais qui s'accumulent dans les aliments et constituent un danger pour les opérateurs. C'est une agriculture de bon sens.

D'après vous quelle place doit avoir l'AB dans le milieu agricole ?

1- Ce n'est pas défini, c'est la consommation qui va guider les agriculteurs à pratiquer cette agriculture, les producteurs sont là pour répondre à la demande.

2- C'est une réelle façon de produire qui doit être accessible à tous, ce ne doit pas être une agriculture de niche.

3- La bio a une place toute indiquée dans un cadre de vente directe ainsi qu'à des magasins spécialisés pour se protéger des distributeurs qui étouffent les agriculteurs. 100 % de bio n'est pas envisageable car non accessible par tous.

Quelles actions seraient nécessaires pour le développement de la bio ?

1- Soutenir la production pour rendre la bio plus accessible, inciter à commercialiser en forme collective à taille raisonnable (coopérative et magasin).

2- Accompagner les producteurs dans l'objectif d'une autonomie des décisions et des techniques (la chimie est une béquille). Sortir de l'objectif de production pour aller vers des objectifs de résultat. Faire en sorte qu'il y ait une adéquation entre l'économie et l'écologie. Former les futurs paysans ainsi que les formateurs dans le cadre du cursus scolaire.

3- Ouvrir les formations bio à tous les agriculteurs, la bio n'est pas réservée qu'aux bio. Modifier l'apprentissage des scolaires. Ce ne devrait pas être les producteurs bio qui doivent supporter le coût du contrôle.

Quels moyens prévoyez-vous pour le développement de la bio ?

1- Pas de moyens supplémentaires sur la bio, il faudra faire avec les ressources existantes qui en plus ont tendance à diminuer. Nous n'avons pas d'agriculteur biologique dans notre liste qui tient compte des filières et de la représentativité territoriale mais pas des signes de qualité.

2- Former les techniciens Chambre et travailler en synergie avec l'APABA. 80% des candidats aux élections sont paysans bio.

3- Conforter l'accompagnement des agriculteurs pour répondre aux préoccupations du terrain tout en respectant les libertés locales.

Nous tenons à remercier nos interlocuteurs qui ont eu la gentillesse de nous recevoir et de répondre à nos questions, merci aussi à Bernard, Francis, Nathalie de m'avoir accompagné.

Laurent Rémès

De bonnes résolutions pour 2013 !

Pour cette année, vous souhaitez vous impliquer (ou motiver votre entourage à le faire) dans le développement de la filière bio ! Rien de

plus simple, la bio aveyronnaise a besoin de vous :

- * en tant qu'administrateur(trice) à la prochaine AG
- * pour nous aider à classer et gérer toutes nos ressources documentaires
- * pour présenter la bio lors de foires et manifestations
- * pour intervenir dans des écoles
- * pour représenter la bio au niveau d'instances territoriales (syndicats sur l'eau, pays et PNR,...)
- * pour participer aux réflexions des commissions
- * pour plier le bulletin lors de grands envois
- * ...

Donc, n'hésitez plus, il y a de la place pour vous dans notre projet !

Des panneaux sur le métier d'agriculteurs bio



L'agriculture biologique a une action solidaire dans de nombreux domaines, que ce soit environnemental en préservant les ressources pour les générations futures, économique par l'emploi de main d'œuvre supérieur à celui de l'agriculture conventionnelle et social par le maintien d'un lien vers le reste de la population. De plus en privilégiant une agriculture locale elle participe au maintien de la souveraineté alimentaire qui elle seule peut faire face au défi de nourrir le monde.

Voilà donc le thème du cinquième volet de l'exposition disponible à l'APABA, sur simple demande, pour vos animations, journées portes ouvertes, expositions...

Contact : communication@aveyron-bio.fr

Nouveautés réglementaires et institutionnelles

Le Foll : précisions sur le programme national « Ambition Bio 2017 »

Au colloque « Produisons autrement », le Ministre de l'Agriculture, Stéphane Le Foll, a proposé une « refondation de l'agriculture française » et lancé le « Projet agro-écologique pour la France ».

Ce projet a pour objectif de « faire de l'agro-écologie une force pour la France » et se décline en trois axes (Connaître et capitaliser, Diffuser et former, Inciter). Les six premiers programmes d'actions ont été définis et l'agriculture biologique en fait partie.

L'action N°6 prévoit un « Programme national Ambition Bio 2017 » qui poursuit deux objectifs : « Soutenir le développement de l'agriculture biologique tant en matière de production agricole, que de structuration des filières et de consommation. » Et : « Diffuser les connaissances et les méthodes acquises pour le développement de l'agriculture biologique vers les autres modèles de production. »

Concernant le calendrier : « 2013 sera le temps de la conception et de l'amplification. 2014 verra l'agenda « agro-écologie » se déployer. Ce déploiement sera en phase avec la mise en œuvre de la nouvelle

PAC, et ce même s'il ne s'agissait pour le FEADER que d'une année de transition avant la mise en œuvre de la nouvelle programmation.

Ministère Agriculture

Prolongation du crédit d'impôt sur l'agriculture bio

Le 7 décembre 2012, les députés ont prolongé de deux ans le crédit d'impôt sur l'agriculture biologique. « L'agriculture biologique est un mode de production agricole non polluant et respectueux de l'environnement, créateur d'emplois et qui fait par ailleurs l'objet d'une demande nationale forte », précise l'amendement du gouvernement adopté dans le cadre du budget rectificatif pour 2012.

ATTENTION : la règle des minimis agricoles ne change pas : on est toujours sur un plafond de 7500€ maxi (toutes aides de minimis agricoles confondues) sur 3 exercices consécutifs (avec transparence GAEC dans la limite de 3 parts).

Aides PAC / Paiements directs

Les infos parues au JO sous forme d'arrêtés viennent consolider celles déjà parues sous forme de circulaires, en leur donnant un caractère de loi (ce qui n'est pas le cas de circulaires).

- le montant de l'aide au veau bio pour l'année 2012 (35 €), arrêté du 22/11/2012. D'autres aides re-couplées relevant de l'article 68 (aide protéagineuse par exemple) y sont aussi traitées. Il y est aussi indiqué le plafond de quotas laitiers pour pouvoir bénéficier de l'aide à la production laitière en zone de haute montagne, montagne et piémont, et qui est fixé à 111 000 litres. Il est également fait mention de l'application d'un coefficient stabilisateur pour l'aide découplée de 96,69% (cela ne concerne pas la SAB - Soutien à l'AB).

- les conditions d'accès aux soutiens directs pour les aides relevant de l'article 68 pour la campagne 2012, arrêté du 28/11/2012, rien ne change, mais c'est le texte officiel qui est opposable et fait office de loi, contrairement aux circulaires. L'aide SAB est traité à l'article 5, et l'aide au veau bio est traité à l'article 9. Les autres aides re-couplées (aide ovine, aide caprine, aide au lait de montagne) y sont aussi traitées (respectivement aux articles 7, 8 et 10).

- la circulaire DGPAAT/C2012-3069 - DGAL/C2012-8004 du 08/08/12 portant sur l'application de la conditionnalité des aides pour la campagne 2012, avec précision sur les modalités de contrôle et l'application des évolutions de la directive « nitrates » : rendez vous sur http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/DGPAATC20123069Z_cle459363.pdf

Aides concernant les Productions Animales

Aides spécifiques aux productions bio

- mise aux normes des bâtiments poules pondeuses biologiques note de service N2012-3031 du 07/08/12 : voir http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/DGPAATN20123031Z_cle461941-1.pdf

- accompagnement financier de la mise aux normes des élevages de poules pondeuses bio, décision de FranceAgriMer AIDES/SAN/2012-33 du 16/07/12. Voir http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/AIDES-SAN-D_2012-33_cle873132.pdf

- conditions d'accès et de contrôle des aides couplées sur les productions animales, dont l'aide «veau bio», la circulaire C2012-3066 du 01/07/2012. Voir http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/DGPAATC20123066Z_cle4aca53.pdf

Aides non spécifiques :

- accompagnement financier de la mise aux normes des bâtiments

d'élevage porcin en vue de l'application des normes relatives au bien-être des truies gestantes, note de service N2012-3039 du 20/11/12. 15% de subvention pour les travaux menés en 2013 visant à la mise en groupe, éligibles aux élevages d'au moins 20 truies (élevages uniquement « naisseurs » inéligibles). Voir http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/DGPAATN20123039Z_cle461176.pdf

- aide couplée ovine (AO) et l'aide couplée caprine (AC) pour la campagne 2013, circulaire DGPAAT C2012-3095 du 18/12/2012 (aide relevant de l'article 68 / 1er pilier). Même principe et conditions que les campagnes passées, soit :

Demande d'aide à déposer en DDTM au plus tard le 31 janvier 2013; effectif minimum de 50 brebis ou de 25 chèvres éligibles ; détention obligatoire de l'effectif pendant 100 jours, du 1er février au 11 mai 2013 (sauf cas de forces majeurs) ; majoration des aides possibles : pour l'AO pour les éleveurs adhérents d'une OP, et pour l'AC pour les éleveurs adhérents au code mutuel de bonnes pratiques en élevage caprin ; obligation de déposer un dossier PAC en mai 2013 ; condition spécifique pour l'aide ovine : respecter un ratio de productivité minimum (détaillé dans la circulaire). Voir http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/DGPAATC20123095Z_cle481a15.pdf.

Apiculture

- programme apicole national 2011-2013, circulaire C2012-3073 du 04/09/2012 précisant notamment les conditions accès aux aides non seulement pour remplacer mais aussi pour développer les ruchers. Dates limites de dépôt d'aide fixées au 15/04/13 pour une notification d'aide au cours du 2ème trim2013. Aide accessible aux apiculteurs disposant d'au moins 70 ruches. Subvention maxi accordée : 3 000 €. Voir http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/DGPAATC20123073Z_cle4ce2ee.pdf

- la note de service N2012-8211 du 23/10/12 sur la mise en place d'un nouveau réseau d'épidémiologie apicole. Voir <http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/DGALN20128211Z>

Aides concernant les Productions Végétales

Pas d'aides spécifiques aux productions bio repérées, mais vous trouverez ci-après des infos pouvant les concerner tout de même :

- Équipements / PVE : la circulaire C2012-3084 du 06/11/2012 qui rectifie la liste des équipements éligibles au PVE (précisions spécifiques portant sur les pulvérisateurs, le reste ne change pas depuis la circulaire du 18/07/2012); voici donc la version consolidée, avec pour mémoire un ajout dans la liste du matériel éligible les outils mécaniques de destruction des couverts et CIPAN, les équipements d'épandage des engrais chimiques ET organiques... Voir http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/DGPAATC20123084Z_cle45851c.pdf

- Assurance récolte 2012 : la circulaire C2012-3081 du 23/10/2012k présentant la mise à jour du dispositif d'aide à l'assurance récolte pour la campagne 2012 et le complément concernant le cahier des charges pour les entreprises d'assurance pour la campagne 2012. Voir http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/DGPAATC20123081Z_cle46189f.pdf et http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2012-10-04_Cahier_des_charges_2012_Vpublication_cle0c753b-1.pdf

Aides et informations relatives à l'installation

- Nouveaux taux de base et référence applicables aux prêts bonifiés à l'agriculture à partir du 1er novembre 2012, note de service N2012-3037 du 19/10/12 Voir http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/DGPAATN20123037Z_cle42fd7a.pdf (NB: cette circulaire annule et remplace la note de service le N2012-3026 parue le 20 juillet 2012 qui portait sur le même sujet)

- modalités de gestion des avenants modificatifs et suivi des plans de développement de l'exploitation (PDE) dans le cadre des aides à l'installation, circulaire C2012-3083 du 06/11/2012 précisant. Ces nouvelles règles de gestion permettent notamment de lever partiellement l'interdiction de modifications de PDE dans les 12 premiers mois suivant l'installation dès lors qu'elles n'entraînent pas d'avenants simplifiés ou avec passage en CDOA. Voir http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/DGPAATC20123083Z_cle468311.pdf

Info Aides « SAB » 2012

En réponse à une question posée par la FNAB, le ministère de l'agriculture a indiqué qu'il n'y aurait pas d'application d'un coefficient stabilisateur sur le dispositif SAB en 2012. Ce qui signifie d'une part que les montants des aides à l'hectare des dossiers déposés en mai 2012 ne seront pas revus à la baisse lors des mises en paiements (seule l'application de la modulation à 10% aura lieu). Cela signifie aussi que l'instruction des dossiers 2012 est terminée.

Semences : finalement tout le monde va payer !

Les semences de ferme, de variétés du domaine public ou paysannes sont aussi assujetties à la CVO, réponse au Ministre de l'agriculture. Source : Guy Kastler, réseau Semences Paysannes

Le Conseil d'État vient de donner tort aux affirmations du Ministre de l'Agriculture prétendant que la loi COV de décembre 2011 ne vise à taxer que les agriculteurs qui reproduisent des semences de ferme de variétés protégées par un COV. En effet, le Conseil d'État a rejeté le 21 novembre 2012 la requête de la Confédération Paysanne contre l'arrêté du 4 août 2010 renouvelant la « Contribution Volontaire Obligatoire blé tendre » (CVO) payée par les agriculteurs utilisateurs des semences de ferme et destinée à rémunérer les détenteurs des Certificats d'Obtention Végétale (COV) qui protègent les variétés ainsi cultivées.

Selon sa décision, tous les producteurs de blé tendre doivent payer cette CVO, y compris ceux qui n'utilisent aucune variété protégée par un COV que cette CVO est sensée rémunérer. Les producteurs qui n'utilisent que les dernières variétés du domaine public encore disponibles ou des semences paysannes qu'ils ont eux mêmes sélectionnées et renouvelées, et qui donc ne doivent rien aux obtenteurs au titre des motifs affichés de l'arrêté contesté, doivent donc quand même payer.

Depuis le 21 novembre, les belles promesses des représentants du GNIS et du Ministère qui prétendaient que ces agriculteurs peuvent demander à être remboursés sont nulles et non avenues ! Seuls les petits agriculteurs peuvent obtenir le remboursement de cette cotisation interprofessionnelle. Selon le Conseil d'État, le fait que la CVO, prélevée sous forme de « cotisation interprofessionnelle », soit aussi une royalties reversée aux détenteurs d'un titre de propriété industrielle, le COV, « n'interdit à aucune organisation interprofessionnelle agricole de prélever des cotisations sur les membres des professions la constituant » et (...) « n'exonère pas de cotisation interprofessionnelle les producteurs de blé tendre, autres que les petits agriculteurs, qui utilisent des semences (qui) ne disposent pas d'une protection communautaire ».

Le Ministre a aussi indiqué son intention de publier en application de la loi COV de 2011, les arrêtés élargissant aux autres espèces les accords interprofessionnels de ce type. Nous sommes tous concernés, quelle que soit l'espèce de grande culture, de légumes, fruitière ou viticole que nous cultivons :

- pour les 21 espèces dérogatoires (ou quelques supplémentaires annoncées par le ministère), les paysans producteurs de semences de ferme ou paysannes devront tous payer

- pour les autres espèces pour lesquelles les semences de ferme

sont interdites, tous les paysans utilisateurs de leurs propres semences de ferme ou paysannes (sauf les multiplicateurs pour le compte d'un tiers) devront déclarer leur activité de production de semences destinées à être plantées ou replantées (art 661-8 et 661-9 du code rural modifiés par la loi COV de 2011) et seront en conséquence menacés de poursuite en contrefaçon s'ils n'apportent pas eux-mêmes la preuve qu'ils n'ont pas utilisé une variété protégée par un COV.

Contrairement à ce que dit le Ministre, la loi COV de 2011 crée donc bien « une nouvelle taxe pour tous les agriculteurs ». Elle ne vient pas non plus permettre que « l'agriculteur qui met en culture une variété protégée puisse utiliser une partie de sa récolte comme semence en vue de la récolte suivante (« semence de ferme »), sans accord préalable de l'obteneur » : les agriculteurs disposent de ce droit depuis la publication il y a maintenant 18 ans du règlement européen 2100/94 qui transcrit la convention UPOV de 1991. Elle vient au contraire offrir les outils juridiques permettant à l'État de contraindre les agriculteurs qui cultivent des espèces dérogatoires à payer pour pouvoir exercer ce droit, et aux contrôleurs du GNIS d'interdire toute semence de ferme d'espèce non dérogatoire. Ces moyens juridiques vont bien au delà du règlement européen qui laisse cette charge aux seuls obtenteurs.

Cette loi va aussi bien au delà « des engagements internationaux de la France » en faisant payer les agriculteurs qui n'utilisent pas de variété protégée par un COV. Certes, la loi « n'oblige aucun agriculteur à utiliser des variétés protégées par un COV ». Mais il convient de rappeler au Ministre que la quasi totalité des variétés disponibles dans le commerce sont protégées par un COV, ou sont des hybrides F1 qui interdisent techniquement les semences de ferme.

En effet :

- la plupart des obtenteurs retirent leurs variétés du marché avant qu'elles ne soient plus protégées par un COV,
- le catalogue n'admet que des variétés protégeables par un COV et les variétés non protégées et non hybride F1 y sont de plus en plus rares,
- les artisans semenciers qui se battent pour maintenir la commercialisation de semences librement reproductibles se heurtent à des difficultés grandissantes pour les maintenir au catalogue,
- les agriculteurs qui veulent utiliser leurs propres variétés se retrouvent hors de la légalité dès qu'ils échangent les semences indispensables à leur sélection et à leur renouvellement, et la loi COV ne vient absolument pas « remettre leurs pratiques dans la légalité ».

Les nouvelles du réseau FNAB

Le réseau FNAB pose ses problématiques pour le futur plan bio lors des Journées d'Automne 2012

Les journées d'automne de la FNAB en 2012 ont eu lieu fin novembre à Paris pour la deuxième année consécutive. Plus de cent personnes ont débattu pendant deux jours, dont la moitié de producteurs-trices bio venus de toutes les régions de France.

La question était posée de notre position de fond concernant le futur plan bio du gouvernement. Faut-il développer la bio ? Et si oui, pour quoi et comment ?

Le développement de la bio passe-t-il par le marché prioritaire ?

Force est de constater que le ministre s'est rabattu sur un objectif dit « réaliste » de doublement des surfaces d'ici la fin du plan (2017). En atelier, cette position « prudentielle » est reflétée par une partie du réseau qui s'interroge sur les conditions de changement d'échelle de l'économie de la bio, basée aujourd'hui sur une logique de « niche » (produits différenciés, petits volumes, forte valeur ajoutée etc.) et/ou de gestion très régulée des filières longues (contractualisation systématique, organisation des producteurs bio etc). Trouver un nouveau modèle économique qui permette de ne pas fragiliser la filière tout en assurant une montée en puissance des volumes pose clairement la question des relations sociales à négocier avec la grande distribution. Le modèle autrichien (push-pull) basé sur une augmentation de la consommation via la GMS est-il souhaitable pour la France ? Rien n'est moins sûr pour la majorité des producteurs présents lors des journées d'automne. Alors quoi faire ?



La question du marché et celle d'une stratégie de l'offre

La FNAB a anticipé sur cette question du nouveau modèle économique de développement de la bio en engageant une « recherche action » depuis bientôt deux ans. Le modèle établi par les producteurs et les chercheurs repose sur une nouvelle gouvernance agro-alimentaire associant acteurs, territoires et projets de développement économique. Il s'agit de rendre possible le déploiement de filières de proximité sous la forme d'une économie sociale et solidaire, c'est-à-dire sur des pratiques économiques équitables.

Stéphanie Pageot, secrétaire nationale, a donc rappelé que la question économique du développement de la bio n'est pas, pour la FNAB, déterminée par la seule réponse à un état donné du « marché ». Pour elle, il faut vouloir promouvoir, dans le contexte d'une action publique, de nouveaux marchés par une stratégie de développement de l'offre adaptée aux marchés émergents. La référence a été faite au « cercle vertueux » du développement par paliers de marchés émergents présenté par Jacques Caplat dans son dernier ouvrage. Innover sur les produits transformés, les rendre disponibles donc accessibles, les accompagner par des filières participatives qui impliquent les consommateurs ... autant de savoir-faire de la bio qui doivent être au cœur des stratégies territoriales et nationales de filières. Ce développement économique par et pour les parties prenantes de la filière n'épuise cependant pas le sujet des relations contractuelles à établir sur de nouvelles bases avec la GMS. Des contacts institutionnels seront repris par la FNAB dans le temps de concertation du plan bio. Enfin, la FNAB propose dans son cahier « plan bio » de construire des dispositifs d'ingénierie économique pour les acteurs de la bio porteurs avérés ou potentiels de projets entrepreneuriaux. Là encore, il s'agit de jouer la stratégie de l'offre de financement et d'investissement auprès des producteurs et OPEB (organisation professionnelle économique bio) en s'appuyant sur divers outils (réseau France active, banque publique d'investissement, Avenir bio etc.).

Un plan bio pour répondre à des enjeux de société

Pour autant, la stratégie du réseau FNAB et de ses partenaires de la campagne « osons la bio » est bien d'afficher l'objectif politique de 20% de bio en 2020. 20% c'est, comme l'a dit un producteur, un objectif économique en soi si on le situe dans le principe de Pareto, économiste célèbre qui affirmait qu'environ 80 % des effets sont le produit de 20 % des causes.

Peut-on imaginer que 20% de produits bio représenteraient 80% du CA agro-alimentaire ? ou que 80% du projet d'écologisation de l'agriculture française serait réalisé par 20% de la SAU en bio ?

Pour Dominique Marion, président de la FNAB, l'objectif de 20% représente un seuil en dessous duquel on ne peut plus empêcher la transformation de l'agriculture française et donc risquer une politique agricole de niche à géométrie variable « selon l'état du marché ». Intéressant de voir comment la filière agro-carburant a très vite augmenté ses surfaces à 6% de la SAU pour obliger le gouvernement à prolonger l'aide à la filière industrielle pour absorber les volumes. A la différence de cette filière aux vertus économiques très contestées, le projet de la FNAB pour la bio est bien celui du développement de l'emploi dans les fermes (+50%), d'une valeur ajoutée qui reste dans les territoires, d'une protection de la ressource en eau, des sols et de l'air, enfin d'une alimentation équilibrée et accessible à tous notamment par le biais de la restauration publique et des circuits solidaires. Ces attentes sociétales sont clairement au cœur du développement futur de la bio.

Deux entrées prioritaires pour porter le développement de la bio et des perspectives stratégiques pour les politiques agricoles

Entre projet politique de long terme et enjeux d'offre et de demande de court terme, comment faut-il considérer un plan gouvernemental sur 5 ans ? Le réseau FNAB a toujours su innover dans la construction d'une demande d'action publique comme en témoignent les différents présidents présents à la tribune lors de la plénière du 28 novembre. Le parallèle avec le plan « Riquois » de 1998 (PPDAB) est très intéressant. Déjà le réseau FNAB justifiait du développement de la bio sur les bases de la « crise du monde agricole et du pari de la capacité redynamisante de l'agriculture biologique pour le monde agricole et rural ». Plus de dix ans après, les chiffres du recensement agricoles (2010) lui ont donné raison, puisque l'agriculture biologique représente 7% de la main d'œuvre agricole pour 4% des fermes.

Deux entrées transversales sont mobilisables à court et moyen terme pour assurer la réussite du plan bio 2013-2017. Ces entrées sont précisément celles qui sont portées par le réseau FNAB et contestées par la profession agricole en tant qu'actions publiques pertinentes : la restauration collective et la protection de la qualité de l'eau. Au cœur de ces actions publiques, on trouve le sujet réglementaire (Etat), territorial (collectivités) et économique (commande publique, agences) sur des bases « consommateurs » (convives, usagers) qui solvabilisent en grande partie les dispositifs publics (aides directes, investissement opérateurs économiques). Les potentiels de développement de la bio sont donc très importants en volume pour le sujet « eau » (exemple donné par Raoul Leturcq des 35% de la SAU d'Ile-de-France qui serait concerné par la bio sur les zones prioritaires eau) et « resto co » (cf. les 2% du CA aujourd'hui contre l'objectif des 20% attendus).

Avec ces deux entrées complémentaires et transversales, on est donc bien dans une économie circulaire qui finance le développement de la bio par la consommation en diminuant, voire supprimant, à terme les coûts supportés par la collectivité (cf. traitement des pollutions diffuses visible à court terme, cf. qualité nutritionnelle et sanitaire du régime alimentaire bio à moyen et long terme). Evidemment, ces deux entrées supposent de rebattre les cartes de la gouvernance professionnelle et territoriale de l'agriculture. Elles supposent d'interpeller très clairement les pouvoirs publics sur leurs responsabilités de commanditaires pour ce qui est de la restauration collective bio. Elles engagent aussi le réseau FNAB sur ces capacités réelles de proposer des solutions concrètes dans ce « travail de dentelle » qu'est l'économie sociale et solidaire dans les territoires.

Un contexte différent, des stratégies différentes

Les ateliers comme la plénière du 28 ont bien montré l'importance du contexte à la fois du « marché » et des politiques publiques. Le parallèle avec la situation de 1997-98 a été bien explicité dans le témoignage de Benoit Canis, producteur membre du Gabnord et ancien président de la FNAB. Le plan « Riquois » s'appuyait sur l'épisode de la vache folle, le plan « Barnier » sur la dynamique du Grenelle, l'un comme l'autre ont pourtant été incarnés par le réseau FNAB dans ses propositions et sa mobilisation. Aujourd'hui, l'opportunité

externe n'est pas aussi visible mais le conseiller du ministre Le Pensec, Stéphane le Foll est aujourd'hui ministre de l'agriculture et annonce une loi d'orientation de l'agriculture à l'été 2013 et la perspective de groupement d'intérêt économique et écologique (GIEE) qui sont pas sans rappeler les fameux « CTE » qui avaient contribué au décollage des conversions...

En ce sens, le plan « ambition bio 2017 » préfigure ce que la loi pourrait faire pour le développement de la bio au-delà de la seule bonne volonté des parties prenantes (cf. objectifs réactualisés d'introduction de produits bio en resto co ; cf. enjeux juridiques autour de l'installation et de la transmission en bio etc.).

Enfin, le réseau FNAB se trouve en tête de liste de la coalition des « développementalistes » de la bio face, on peut le penser, à une logique plus « gestionnaire ». C'est donc à nous de convaincre les associations environnementalistes, consoméristes, de l'économie sociale et solidaire, d'action sociale etc. que ce plan bio porte des enjeux de société qui vont bien au-delà d'un arbitrage financier entre réseaux agricoles sur une niche de marché.

Cette rapide synthèse ne donne qu'un aperçu des journées d'automne riches en réflexions et prises de positions, interrogations, agacements et éclats de rire. On se souviendra longtemps de cette Histoire à quatre voix de la FNAB racontée par Benoit Canis, François Thiery, Henri Thépaut et Dominique Marion. Heureusement, tout cela a été filmé et disponible sur l'intranet du réseau FNAB en toute intimité.

OP lait de vache : parmi les premières reconnaissances une OP Bio territoriale

La Commission Nationale Technique du 11 décembre 2012 a examiné les premières demandes de reconnaissance OP du secteur lait de vache... parmi celles-ci l'association Lait Bio Seine et Loire. Cette association est l'une des premières OP, qui plus est, territoriale regroupant 7 associations de producteurs de lait bio livrant, à elles toutes, 5 laiteries sur les régions de Normandie, Bretagne et Pays de Loire. 92 producteurs lui ont déjà envoyé leur mandat.

C'est une belle réussite du travail du réseau, administrateurs, producteurs des commissions et plus largement éleveurs laitiers bio sur le terrain se sont mobilisés, ont débattu puis agis. Une animation soutenue par les salariés du réseau pour fédérer et expliquer les enjeux ont accompagné l'émergence de l'association et la constitution du dossier. Bravo à tous.



Il était fondamental que les éleveurs laitiers bio de l'ouest - dont la densité est forte ainsi que la proximité avec d'importants outils de transformation du lait bio- s'organisent rapidement et rendent concrète la possibilité de créer une OP transversale territoriale. L'expérience pourra être partagée dans d'autres régions. C'est une étape importante pour la structuration de la filière laitière bio. La semaine dernière se tenait également à Paris, une rencontre entre des responsables de groupements d'éleveurs laitiers bio, associations de l'ouest comme de l'est, Biolait, la Coop Lait bio du Maine pour discuter de la suite : la création d'une association fédérant l'ensemble de ces groupements pour une gestion concertée et solidaire des volumes.

« Parole de paysans bio européens », un film réalisé par la FNAB

La FNAB a réalisé un film à Biofach en février 2012 pour donner la parole aux représentants des organisations paysannes bio en Europe. Ce film de 25 minutes a été présenté en avant première aux journées d'automne et est dorénavant disponible sur la chaîne YouTube de la FNAB.

L'occasion d'entendre les points de vues des paysans bio allemands,

autrichiens, anglais, croates, ukrainiens, turcs, italiens, suisses, français, slovènes, polonais sur la situation de la bio dans leur pays, les politiques agricoles européennes, l'organisation paysanne bio en Europe etc.

Pour visionner le film sur you tube : <http://www.youtube.com/watch?v=XDqeAb8qaQw>

Nouvelles des partenaires

Paris Fermier

L'APABA tient à votre disposition des dossiers d'inscription pour les différents salons organisés par Paris Fermier. Cette année, 10 salons sur Paris et sa région seront proposés. Les stands sont tenus uniquement par des producteurs fermiers.

Naissance d'un éco collège.

Au collège Denys Puech de Saint Geniez d'Olt, on favorise les produits locaux, biologiques et de saison.

Suite à l'inscription du collège en juin 2011 dans la démarche Eco-Ecole, le choix a été retenu de travailler sur le thème de l'alimentation. En effet certains plats revenaient en cuisine sans avoir été goûtés, ce qui générait un gâchis de matière première et rejetait beaucoup de déchets. Une enquête réalisée auprès de l'ensemble des personnes mangeant à la cantine a soulevé beaucoup de questions. D'où proviennent les aliments consommés à la cantine? Comment sont-ils préparés? Comment inciter les élèves à goûter les plats? Comment rejeter moins de déchets?

L'ensemble de la communauté éducative ainsi que les parents et les élèves ont été sollicités pour tenter de trouver des réponses à ces questions et pour élaborer un véritable plan d'action.

C'est essentiellement par le module « ECOLO », réunissant des élèves de la 6ème à la 3ème, qu'une sensibilisation à l'alimentation a été faite. Ces élèves ont notamment bénéficié d'interventions du CPIE sur l'alimentation, l'origine des aliments, l'impact énergétique, social et humain de notre consommation, des jeux de dégustation en aveugle, échanges avec un agriculteur bio etc... Puis ils ont à leur tour créé et animé des ateliers sensoriels pour leurs camarades afin d'insister sur les saveurs et le rôle des sens dans l'envie de goûter un plat. Dans la même journée qui avait été banalisée autour de ce thème, tous les élèves se sont réunis à la cantine pour assister à la projection du film « Nos enfants nous accuseront ». Les élèves du module ont par ailleurs organisé le compostage des déchets de la cantine.

Un document a été créé pour informer les parents d'élèves de la démarche faite à la cantine sur la provenance et le choix de certains produits.

À la cantine le cuisinier et son équipe assurent chaque jour le service quotidien, à l'ancienne et au plat avec deux services, l'un à 12 heures pour l'école primaire Les Marmousets et l'autre à 12 h 40 pour les collégiens, tandis qu'Anne Bazile assure l'intendance.



Le personnel a bénéficié, dès la rentrée 2010, de nouvelles structures améliorant le confort du lieu avec des travaux de rénovation du collège qui ont été consacrés aux cuisines mises aux normes, devenues plus fonctionnelles, ainsi qu'à la salle de restauration où l'acoustique a été améliorée.

Le bio au menu

Mais le collège de Saint-Geniez a voulu faire un autre effort en appro-

visionnant progressivement la cantine en produits de terroirs issus de l'agriculture durable ou biologique locale. Avec les collèges de Baraqueville et de Pont-de-Salars, l'établissement fait en effet partie de ceux qui ont répondu favorablement à l'appel de l'APABA (Association pour la promotion de l'agriculture biologique en Aveyron). Cette association aide les producteurs aveyronnais de produits biologiques (viande, légumes et produits laitiers) à se regrouper pour la commercialisation et a permis au collège de servir du bio très régulièrement depuis la rentrée. Le boeuf bio est servi une fois par mois, le porc bio une fois par trimestre, les légumes bio très régulièrement.

Le projet actuel est de mettre en place des actions complémentaires avec le CPIE (centre permanent d'initiatives pour l'environnement) afin de sensibiliser les collégiens et les enseignants à cette démarche. Il est prévu également de valoriser les déchets via un compost en bonne et due forme qui permettra d'améliorer le jardin bio de l'établissement géré par le module « éco » de l'établissement.

Un label

Le collège a reçu le label Eco-Ecole en juin dernier pour l'ensemble des actions menées sur l'alimentation, et continue à fonctionner selon les critères du développement durable pour cette année scolaire 2012-2013 en s'engageant sur le thème des déchets.

Collège de St Geniez-d'Olt

Les petits reporters de la bio

Les élèves des classes du CE1 au CM2, encadrés par leur professeur et en lien avec le responsable du restaurant scolaire de l'école, sont invités à participer à un grand concours, en réalisant un reportage exclusif, sous la forme d'un magazine sur le thème "Manger bio, c'est dans ma nature". Ils pourront traiter des sujets de leur choix, à l'image des thèmes suivants : la bio dans mon restaurant scolaire, les fruits et légumes de saison bio, du blé au pain bio, l'élevage bio, de la vache au yaourt bio, la bio dans ma région, et bien d'autres encore ! Le jeu concours se déroulera du 15 novembre 2012 au 30 mars 2013 inclus. Les 15 meilleurs magazines seront sélectionnés par le jury dont le magazine gagnant. La classe gagnante participera à un atelier gourmand bio dans son école, animé par un chef. Les 14 autres classes sélectionnées par le jury gagneront un goûter bio. Il sera organisé à l'école par l'Agence Bio et ses partenaires régionaux. Parlez-en avec les professeurs avec qui vous êtes en contact !!



Conditions et bulletin de participation sur : www.agencebio.org

2eme université d'hiver, afterres 2050, engager les transitions

Inéopole Formation à Brens, près de Gaillac (81), Vendredi 1 et samedi 2 février 2013

Afterres2050 a été construit pour répondre à la question suivante : En 2050, en France, disposerons-nous des surfaces agricoles et forestières nécessaires pour satisfaire nos besoins en alimentation, en matériaux et en énergie, tout en respectant un modèle agricole et énergétique durable ? La construction, fruit de longues heures de travail de nos scénaristes et experts, a été menée selon une démarche collective qui se poursuit, et qui constitue notre principal projet associatif.

Afterres2050

Pourquoi participer à cette université d'hiver ? Pour prendre connaissance de la dernière version du scénario, découvrir les enjeux de sa déclinaison à l'échelle des régions, échanger sur les stratégies, les mé-

thodes permettant d'engager les transitions, partager de la convivialité et de l'inventivité, sans sobriété ni modération.

Inscription : [http://www.solagro.org/site/im_user/0290_\\$_lettre_invit_afterres_pdf.pdf](http://www.solagro.org/site/im_user/0290_$_lettre_invit_afterres_pdf.pdf)

Solagro - solagro@solagro.asso.fr

Actualités et sujets brûlants

Importation de produits bio : 3 systèmes qui cohabitent ... encore

Depuis le 1er juillet 2012, un nouveau régime d'importation en Union Européenne de produits biologiques en provenance de pays tiers est en place. Le système dit « organismes de contrôle aux fins de l'équivalence » constitue désormais un des trois possibilités pour importer des produits bio en provenance de pays hors UE.

En juin dernier, la Commission Européenne a publié une deuxième liste des organismes désignés aux fins de l'équivalence (Annexe IV du RCE n° 1235/08). Ces organismes sont reconnus « équivalents » pour certains pays tiers et certaines catégories de produits (6 catégories en tout : produits végétaux non transformés, produits animaux vivants ou non transformés, produits de l'aquaculture et algues marines, etc.). Les produits conformes à ces dispositions peuvent être librement importés dans l'UE, sans être soumis à une autorisation de commercialisation délivrée par l'autorité compétente de l'État membre de l'importateur. Toutefois, chaque import doit obligatoirement être accompagné d'un certificat de lot (ou « certificat de contrôle »), délivré par l'organisme de contrôle de l'exportateur.

Le deuxième régime d'importation actuellement en vigueur est celui des pays équivalents, lorsque les règles de production bio applicables dans un pays tiers sont reconnues équivalentes à celles de l'Union européenne. Ce pays tiers est alors inscrit à l'annexe III du règlement 1235/08 et ce pour certaines catégories de produits et certaines « origines ». Actuellement, 11 pays bénéficient d'une reconnaissance directe (USA, Japon, Inde, Australie, Israël, Suisse, etc.) et plusieurs autres pays ont fait la demande de figurer sur cette liste, notamment la Chine et le Taiwan. Là aussi, l'importateur n'a pas besoin d'une autorisation d'importation, mais toujours d'un certificat de lot.

Le troisième système actuellement en place est une solution transitoire, puisqu'elle est disparaitra à partir du 1 juillet 2014 : les autorisations d'importation s'appliquent pour tous les produits ne rentrant pas dans un des deux autres cas. L'autorité compétente de l'État membre où se situe l'importateur peut alors autoriser leur importation, en application de l'article 19 du règlement (CE) n°1235/2008. Les autorisations accordées dans les différents Etats Membres de l'UE peuvent être visualisées sur OFIS.

Bio-marché.info

Le Foll : Ecophyto, un bilan mitigé et de nouvelles orientations

Depuis la mise en place d'Ecophyto 2018, la consommation de produits phytosanitaires n'a pas regressé. Stéphane le Foll, ministre de l'Agriculture, réagit et décrit les nouvelles orientations de son ministère dans les colonnes du magazine Campagnes et Environnement (décembre 2012).

Pour le ministre de l'Agriculture, réduire l'utilisation des pesticides passe déjà par une mise à disposition d'outils agronomiques. Sans eux, « quels que soient la motivation et l'investissement des femmes et des hommes engagés dans cette démarche, il n'est pas possible de

réduire l'utilisation des pesticides de moitié » juge-t-il.

La réduction de l'utilisation des pesticides reste incontournable à ses yeux. Il n'est donc pas question d'abandonner le plan Ecophyto, mais de lui donner de nouvelles orientations en l'inscrivant dans une réflexion plus globale, et notamment dans la démarche « Produisons autrement », qui sera lancée le 18 décembre 2012.

Des orientations pour (re)lancer la dynamique

Pour Stéphane Le Foll, le plan Ecophyto doit être le cadre d'une meilleure appréhension du conseil agricole et de ses évolutions, afin d'aller dans le sens d'une « plus grande professionnalisation et d'une indépendance de ce conseil.»

Le ministre déroule ses autres projets pour donner un nouvel élan à la réduction des usages de pesticides et croit en une « responsabilisation accrue des acteurs de l'amont à l'aval », et à une dynamique « par bassins de producteurs et types de cultures ». Il entend soutenir le développement de la lutte biologique et du biocontrôle. Autre proposition du ministère : mettre en place une fiscalité incitative, « afin de faire évoluer la redevance sur les produits phytopharmaceutiques et de l'affecter aux démarches vertueuses ».

Enfin, le ministre de l'Agriculture se veut actif dans la lutte contre les importations illégales et les contrefaçons des productions phytopharmaceutiques.

Campagnes et environnement

La concertation publique sur l'environnement est officielle

La loi sur la participation du public dans les projets environnementaux est parue au journal officiel du 28 décembre 2012. Elle doit mettre en œuvre l'article 7 de la Charte de l'environnement. Ainsi, toute personne concernée à l'élaboration des décisions publiques ayant un impact sur l'environnement pourra formuler ses observations.

Concrètement, les projets de décisions seront mis à la disposition du public par voie électronique et sur support papier, notamment dans les préfectures et les sous-préfectures selon des modalités à définir par décret. Le public disposera de 21 jours minimum pour formuler ses observations. La synthèse sera rendue publique à la fin du processus de consultation.

Les jalons d'une instance de concertation posés

Par ailleurs, la loi pose les fondements législatifs du nouveau Conseil national de la transition écologique, CNTE, destiné à se substituer à l'actuel CNDDGE, le Comité national du développement durable et du Grenelle de l'environnement. Cette nouvelle instance de concertation sera obligatoirement consultée sur les projets de loi portant, à titre principal, sur l'environnement, la biodiversité et l'énergie. Sa composition sera fixée par un décret qui sera soumis à concertation dès le début du mois de janvier 2013.

Le texte est applicable immédiatement à toutes les décisions réglementaires de l'État. A terme, elle s'étendra aux décisions des collectivités locales qui ont rendez-vous le 9 janvier au ministère de l'Ecologie pour une réunion de concertation.

Pour Delphine Batho, ministre de l'Ecologie, ce texte pose les bases d'une nouvelle démocratie environnementale

Campagnes et environnement

Soutenir les fonctions biologiques des animaux : Quelques exemples de cures préventives

Les techniques préventives permettent de développer l'immunité et la réactivité des fonctions biologiques des animaux au moment les plus délicats : passage à l'hiver, les mises bas... Ces compléments sont évidemment compatibles avec des pratiques respectueuses du bien-être animal et d'une bonne hygiène alimentaire [1].

L'huile de foie de poisson



Propriétés : L'huile de foie de poisson est riche en vitamine A et en vitamine D, et contient en plus des acides gras oméga-3. [2]

* La vitamine A permet le développement de l'ossature et donc la croissance, soulage les rhumatismes. Elle prévient les maladies infectieuses.

* La vitamine D consolide les os et régule les tensions artérielles.

[3]

* Les vitamines naturelles sont reconnues plus efficaces que celles de synthèse.

* Les acides gras oméga-3 sont essentiels car constituants des membranes cellulaires, et jouent un rôle anti-inflammatoire et cardioprotecteur. [3]

La cure : Les agriculteurs l'utilisant réalisent une cure toute l'année. Ils ont observé dès les premières années des améliorations lors des mises bas, une meilleure prolificité et une baisse des frais vétérinaires, dus au renforcement du système immunitaire.

Voici un exemple de cure administrée par deux agriculteurs, l'un en bovin viande, l'un en caprin lait. [6]

Animaux	Bovin viande /mères en gestation	Caprin lait / Toutes les mères
Quand ?	Toute l'année : 1 cure /3semaines	Toute l'année : 2 cures /mois
Durée de la cure	3 jours	1 jour
Dose journalière	70-80ml / animal	20-25ml / animal
Comment ?	mélangée à 2kg de céréales	A boire en pistolet doseur

Le Chlorure de Magnésium

Propriétés : Le Chlorure et le magnésium font partie des minéraux majeurs. Le chlorure de Mg facilite la sécrétion de la bile, donc permet la digestion. C'est un tonique général. Il stimule l'immunité. [4] Il est en général donné lors du tarissement des caprins, ovins, vaches laitières. Il permet de nettoyer les toxines.

La cure :

Animaux	Caprin lait. Chèvres mères
Quand ?	Lors du tarissement, de la gestation
Durée de la cure	4/5 jours par cure
Dose journalière	1 c.a.s (35g)/L d'eau/chèvre
Comment ?	A diluer dans l'eau

L'Ail

Propriétés : L'ail possède des propriétés antibactériennes. C'est un antiseptique pulmonaire et intestinal, ainsi qu'un fluidifiant sanguin. La gousse fraîche possède des propriétés intéressantes, mais les préparations peuvent diluer ou éliminer les composés efficaces (notamment la chaleur).[5]

La cure : Les seaux à lécher de sels et de minéraux peuvent exister avec de l'ail et un mélange de plantes pour prévenir contre le parasitisme. Peu d'informations sont disponibles sur ce sujet. Chez les équins, de l'ail en poudre, en flocon ou en semoule est disponible.

[1]: Voir autrement la santé en élevage - www.lekitphyto.fr

[2]: Agrodirect, fiche technique de l'huile de foie de morue, 2 pages

[3]: Composition nutritionnelle des aliments - <http://www.anses.fr>

[4]: Les bienfaits pour la santé du sel magnésien - <http://chlorure-de-magnesium.com/>

[5]: AFSSA (février 2007), propositions pour une démarche d'évaluation de substances ou de produits "nouveaux" destinés à l'alimentation animale, 65 pages

[6]: Merci à Camille Laizé, en caprin lait, et Pierre Carrie, en Bovin viande, pour leurs témoignages.



Le coin des formations



Voici la liste des formations proposées par l'APABA pour ce début d'année.

Pour les programmes détaillés, rendez-vous sur le site internet de l'APABA, rubrique « Formation et Réunions ».

Titre de la formation	Date(s) et lieu	Intervenant	Contact
Construction de projet collectif	29 janvier Carrefour de l'agriculture - Rodez	Agriculteurs ayant participé ou participant à des projets collectifs aveyronnais	APABA - Stéphanie Degoute circuit-court@aveyron-bio.fr
Itinéraires techniques pour la culture de petits fruits biologiques	30 janvier chez Gwenaël Latruite 20 février, lieu à déterminer	Stéphane Martignac, producteur de petits fruits en Corrèze	APABA - Lionel Labit fetl@aveyron-bio.fr
Conduire son élevage caprin en agriculture biologique	29 janvier - 18 juin Lieu : en fonction des participants	Nathalie Larroche, vétérinaire au GIE Zone Verte	APABA - Aude Dutay lait@aveyron-bio.fr
Plan de culture, gestion du désherbage et de l'irrigation en maraîchage biologique	18 février - 25 mars Lieu à déterminer	Christophe Marrec, ancien maraîcher, formateur	APABA - Lionel Labit fetl@aveyron-bio.fr
Semis de céréales sous couvert	18 février - 11 mars Carrefour de l'agriculture - Rodez	Philippe Guichard, céréalier dans le Lot, membre de Semence Paysannes, et de l'ITAB	APABA - Pierre Boisseleau cultures@aveyron-bio.fr
Médecine chinoise - Initiation	19 février - 12 mars Rieupeyroux	Cédric Guitton, consultant indépendant	APABA - Pierre Boisseleau cultures@aveyron-bio.fr
Médecine chinoise - Perfectionnement	26 février - 26 mars Lieu à déterminer	Cédric Guitton, consultant indépendant	APABA - Pierre Boisseleau cultures@aveyron-bio.fr
Soins des plantes par les plantes	12-13 mars Lieu à déterminer	Eric Petiot	APABA - Lionel Labit fetl@aveyron-bio.fr
Soins des plantes par les huiles essentielles	14-15 mars Lieu à déterminer	Eric Petiot	APABA - Lionel Labit fetl@aveyron-bio.fr
Structurer une filière et monter une organisation de producteurs en viande bovine bio	15 mars Rodez	Pierre Boisseleau José Bové	APABA - Pierre Boisseleau viande@aveyron-bio.fr

Formations des partenaires

Titre de la formation	Date(s) et lieu	Intervenant	Contact
Accéder au foncier	24 janvier 2013 à La Mouline (Olemps)	François Tison, Patrick Goujon, membres de la CDOA	ADDEAR12 Tel : 05 65 67 44 98 addear12@orange.fr
Comprendre les outils de comptabilité - gestion	31 janvier, 28 février 2013 à La Mouline (Olemps)	AFOCG Quercy	ADDEAR12 Tel : 05 65 67 44 98 addear12@orange.fr
Créer un atelier collectif pour les châtaignes et les petits fruits	22 - 23 janvier 2013 - 7 février 2013 à Rignac	Guillaume Petit - Chambre d'agriculture de l'Ain. Thierry Jouanneau	Daniel Marre Chambre d'agriculture 12 05 65 73 79 01
Comprendre le fonctionnement du sol pour adapter sa fertilisation	13 février 2013 - 6 mars 2013 à Alrance	Jean Paul Gabard (spécialiste de la méthode Herody) et Blaise Lecercler (ITAB)	Nature & Progrès tel : 04 66 91 21 97 c.lefebvre@natureetprogres.org

Annonces locales

Recherche estive sur le Lévezou pour 12 vaches suitées à partir du printemps. Contact : 06 77 95 68 39.

Vends luzerne bio 1 et 2 coupe BR 120X120 tarif 110€/T départ ferme. tel: 06 88 55 51 85 région Villefranche de R.

Vends sarrazin bio récolte 2012. tel: 06 88 55 51 85.

Jeune couple recherche terres de 4 à 6 ha afin de débiter une activité en maraîchage, petits fruits et plantes médicinales. Nous espérons trouver des terres dans un secteur qui s'étend de Conques à Villecomtal, mais nous sommes ouvert à toutes propositions dans le département. Tel : 06 70 12 49 67, eclipse_1100@hotmail.com

Cherche un emploi en maraîchage biologique. Suite à mes diverses expériences dans différentes fermes, j'ai la volonté de trouver un emploi à long terme dans ce secteur. Ayant pour projet de m'installer dans le futur j'ai suis très motivé pour m'investir et continuer à améliorer mes compétences tant sur les connaissances que la technique. Contact : f.muller52@gmail.com

Cherche 400 kg d'avoine de consommation. Maurice Terrat : 05 65 47 70 57.

Annonces régionales

A vendre foin de prairie artificielle bio. Grosses bottes rectangulaires sous abri, livraison possible, Tel 06 25 46 33 21 ou 05 65 35 67 06.

Vends 70T de foin de luzerne bio 1ère coupe de qualité. Mr Valatx Christophe - 81 800 Couffouleux. Tél. 06 23 84 17 23. Mail : christophe.valatx@wanadoo.fr

Recherche un stage ouvrier au sein d'une exploitation agricole bio.

Je cherche éventuellement quelqu'un qui ferait de l'élevage et de la culture, et quelqu'un qui serait en train de mener ou d'envisager un projet sur sa ferme (type intro d'une nouvelle production, conversion, diversification, transformation...). C'est dans le but d'étudier ce projet et éventuellement de filer un coup de main si mes petites compétences actuelles peuvent servir.

Le stage aurait lieu du 20 au 31 mai, puis 3 semaines en été (juillet ou août). Contact : vic.courbon@gmail.com

A vendre ferme avec 9.4 ha et bâtiments (étable, grange, habitation), en bordure du PNR des volcans d'Auvergne. Anciennement utilisée pour l'élevage bovin, elle était utilisée depuis 7 ans comme ferme équestre. 210 000 € hors frais de notaire. Possibilité d'acheter sans les terres. Contactez Gery SERDOBBEL sur gery.serdobbel@gmail.com.

Nous vendons des porcs bio de plein air vivants ou en carcasse ainsi que des porcelets. Contacter ELEVAGE DU COL DE MAFFE au 05.61.60.89.66.

Vends petit épeautre 1.00 euro/kg. denis.dalot@laposte.fr

Nous recherchons du maïs bio fourrager de production française pour notre élevage de vaches laitières en biologique. Notre élevage de vaches laitières se trouve dans la région de la Manche (La Mancha) en Espagne. Nous recherchons un/des fournisseurs situés dans le sud de la France. Il s'agit de 120 tonnes/an (5-6 camions), de préférence deux livraisons par mois au cours de l'année. Maïs biologique "Feed grade", conditionnement en grains; sans OGM; certifié biologique EU. chazi@live.nl

luzerne ab 120x120 luzerne ab petites bottes(ballot de 14) foin de luzerne ab paille orge big baller paille ble big baller paille ab petites bottes (ballot 14) possibilite de livraison tel 06 37 12 12 28

Crédits Photos : APABA, FNAB

n°124 - Janvier 2013

La Lettre de l'apaba



Réseaux :



Une publication de :

APABA
Carrefour de l'agriculture
12026 RODEZ Cedex 9
05 65 68 11 52
contact@aveyron-bio.fr
www.aveyron-bio.fr

Directeur de publication : Laurent Rémès
N°ISSN : 2117-2188

Avec le soutien de :

